

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, GEAX. G, SIMON. L, Mrs. SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C.

Excusés : Mr REINE. V, Mr BENQUET. C, DEVESSIER. P.

Absent : Mr. PEYRAUD. C.

Pouvoirs : Mr REINE. V à Mme VIALTAIX. M, Mr DEVESSIER. P. à Mr DESGRANGES. R.

Secrétaire de séance : Mme GEAX. G.

Madame le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du 15/07/2021. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

DECISION MODIFICATIVE 2021-10-01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement comptable sur le budget communal et propose d'approuver la décision modificative suivante, à savoir transférer 8 500.00 € du programme voirie vers le programme matériel :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Art / Chap	Dépense
2315-86	- 8 500 €
2188-84	+ 8 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, cette rectification.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

DETR VOIRIE 2021 : MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de DETR 2021 dans le cadre du programme de voirie 2021. Elle informe l'Assemblée de la nécessité de modifier le plan de financement au vu de la facture définitive.

Le financement s'établit comme suit :

➤ Montant des travaux	53 677.34 € H.T
➤ DETR 40%	21 470.94 € H.T
➤ Autofinancement	32 206.40 € H.T

Le solde, 32 206.40 € H.T sera inscrit au budget 2021 et financé par prélèvement sur le budget communal au 2315 – 86.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

SUBVENTION : VIEILLES ROUES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention sollicitée par l'Association les « Vieilles Roues ». Cette association nouvellement créée rassemble des passionnés de véhicules anciens. Madame le Maire précise que le Président est Mr VERGNE, le Trésorier Mr GENDRAUD et le secrétaire Mr SAPIN.

Madame le Maire propose d'accorder une subvention à cette nouvelle association, au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des Membres présents, décide :

- D'accepter le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'Association les « Vieilles Roues ».
 - D'autoriser le versement de cette subvention dès à présent.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Monsieur DESGRANGES présente au conseil municipal, la nouvelle proposition du cabinet LLAA à l'Assemblée.

Présentation nouvelle proposition :

Il explique les modifications apportées par rapport à l'avant-projet. Madame le Maire précise que ces modifications émanent de la consultation publique et des discussions du conseil municipal.

Sur la partie nord, il y aura plus de verdure qu'à l'origine. Une haie de persistants sera plantée le long du mur, des petits végétaux seront introduits et les tilleuls existants seront conservés.

Le revêtement de la partie sud ne sera pas en couleur comme prévu initialement, notamment à cause d'un surcoût de 20 000 € et l'opposition du Département à ce genre de revêtement. Le démarquage sera plus classique.

La zone de stationnement a également été revue avec une ouverture complète de la Place de façon à permettre l'accès vers les habitations du fond.

Le mur sur la partie nord sera prolongé et un plan incliné sera inséré pour permettre un accès plus facile vers la boucherie.

Concernant la halle, l'empiètement prévue est de 4 m de hauteur, 4.30 m de largeur et 32 m de long. Pour se rendre compte de l'emprise réelle il est nécessaire de réaliser un tracé au sol. Pour ce faire, il est proposé de se réunir mardi 5 octobre sur la Place à 17h00. L'Assemblée approuve cette proposition.

Monsieur SAPIN explique qu'il est contre les chasses roues en bois, au vu de leur durée de vie. Madame le Maire explique que cela pourra être revu au fil de l'avancement du projet tout comme le mobilier urbain.

Réunion réseaux :

SDEC 23

- Travaux d'enfouissement des réseaux aériens publics prévus à partir du printemps 2022
Voierie Nord + Voierie Sud (voie départementale) : durée globale 6 à 8 mois

- Possibilité d'une tranchée commune avec SIAEPA sur la voierie nord : à confirmer dans la suite des études.

-Il est précisé que les travaux du SDEC vont au-delà de la Place puisque ceux-ci englobent l'impasse de la Mothe, Une partie de la rue de la Source du Cher, une partie de rue de l'Etang Neuf, l'impasse de la Fontaine et la rue du Ciment.

SIAEPA

- Compte tenu de la situation financière du syndicat, les travaux sur le réseau d'eau potable ne peuvent être provisionnés que sur l'exercice 2022 – 2023. Pour cela, la commune devra établir un justificatif et descriptif auprès du SIAEPA pour inclure les travaux au budget du syndicat. Madame le Maire informe l'Assemblée de la dernière réunion du SIAEPA lors de laquelle le compte administratif 2020 et le budget primitif de 2021, ont été présentés et votés en Assemblée Générale, après avoir reçu l'approbation et la validation par la Cour Régionale des Comptes et la Préfecture. Pas de possibilité de contracter un emprunt pour le moment. C'est donc dans ce contexte financier que la commune va devoir solliciter les services de l'Etat pour permettre de faire avancer le projet de la Place puisque la réfection du réseau d'eau est obligatoire.

- Possibilité d'une tranchée commune avec SDEC23 sur la voierie nord : à confirmer dans la suite des études.

- Il est précisé que la commune prendra à sa charge le déplacement de la borne incendie dû au nouvel aménagement. (La compétence défense incendie étant du ressort de la mairie).

UTT AUBUSSON

- La mise en œuvre d'un enrobé coloré sur le secteur commercial de la voie départementale sera à la charge de la commune, si cette option est conservée. Les dernières discussions avec la commune prévoient la mise en œuvre d'un enrobé classique par souci d'économie globale.

- Les travaux de voierie du département prévoient la reprise de l'ensemble de la structure de chaussée sur une profondeur d'environ -64 cm.

- L'aménagement du carrefour à l'ouest de la Place du Marché, devra être dessiné conjointement entre la MOA et la MOE avant validation technique auprès du département.

AXIONE

-Les travaux de passage de la fibre optique dans le bourg démarreront pour la 1ère phase à partir de Janvier 2022. AXIONE est invité à se rapprocher du SDEC au vu de l'effacement des supports aériens.

A l'issue de la présentation les remarques suivantes sont exprimées par la maîtrise d'ouvrage :

- La commune souhaite prévoir l'éclairage du Monument aux Morts et devra confirmer au SDEC l'emplacement des fourreaux nécessaires.

A l'issue de la présentation les remarques suivantes sont exprimées par la maîtrise d'œuvre :

- La MOE établira, au plus tôt, un calendrier prévisionnel de l'ensemble des interventions prévues entre le mois de Septembre 2021 et la fin 2023. Ce calendrier sera transmis à l'ensemble des intervenants qui pourront l'amender.

ASSAINISSEMENT

-Le commencement des travaux d'assainissement ont pris du retard. La communauté de Communes a dû délibérer de nouveau sur ce dossier entraînant un retard d'un mois et demi. Une réunion devrait être prochainement programmée avec les différents gestionnaires pour permettre de coordonner les intervenants et d'établir un planning avec l'entreprise en charge de ces travaux, retenue dans le cadre de la commission.

-Une réunion publique devrait également avoir lieu sur la deuxième quinzaine d'octobre afin d'informer les riverains.

Eclairage public :

Le SDEC a fait parvenir en mairie un plan du déploiement de l'éclairage public sur le centre-bourg. Concernant l'illumination de la Place, deux mâts avec projecteurs sont prévus ; un éclairage de l'église est également prévu pour une mise en valeur de celle-ci. Des essais seront réalisés prochainement. Madame le Maire explique au conseil municipal que l'éclairage des autres zones se fera avec des lampadaires qui seront au nombre de 21, sauf dans la rue du Ciment où des lanternes crosses seront installées, au vu de la largeur de la rue.

Madame le Maire revient sur l'éclairage du carrefour de la Poste. En effet, plusieurs lampadaires sont prévus à cet endroit. Elle propose de les remplacer par un mât, similaire à ceux de la Place pour un meilleur éclairage et peut-être un moindre coût.

L'éclairage de la halle devra également être pris en compte.

Financement :

Madame le Maire expose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'aménagement du centre-bourg. Elle précise avoir repris contact avec Madame RIBOULET de la DDT pour connaître les subventions auxquelles nous pourrions prétendre. Madame RIBOULET a indiqué que les orientations de la DSIL n'étaient pas encore connues à ce jour mais que la partie ingénierie serait bien prise en compte. Elle tiendra informée Madame le Maire dès que le programme de subvention sera connu.

Voici le prévisionnel (projection suivant le taux de subvention allouée habituellement) :

AMENAGEMENT PLACE DU MARCHE (HORS EP)

DENOMINATION	COÛT H.T	T.V.A 20%	COÛT TTC
INGENIERIE	64 979,20 €	12 995,84 €	77 975,04 €
AMENAGEMENT	923 000,00 €	184 600,00 €	1 107 600,00 €
COÛT TOTAL	987 979,20 €	197 595,84 €	1 185 575,04 €
DSIL 75%	740 984,40 €		
RESTE A CHARGE	246 994,80 €	49 398,96 €	296 393,76 €

ECLAIRAGE PUBLIC

DENOMINATION	COÛT H.T	T.V.A 20%	COÛT TTC
EP	63 718,54 €	12 743,71 €	76 462,25 €
DETR 35%	20 058,22 €		
SDEC 23,762%	15 140,88 €		
RESTE A CHARGE	28 519,44 €	5 703,89 €	34 223,33 €

OPERATION COMPLETE

DENOMINATION	COÛT H.T	T.V.A 20%	COÛT TTC
AMENAGEMENT	€ 987 979,20	€ 197 595,84	€ 1 185 575,04
EP	€ 63 718,54	€ 12 743,71	€ 76 462,25
SUBVENTIONS TOTALES	€ 776 183,50		
RESTE A CHARGE	€ 275 514,24	€ 55 102,85	€ 330 617,09
F.C.T.V.A N-2 (16,404%)		€ 45 195,36	
COÛT FINAL			€ 285 421,73

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il sera nécessaire de monter le dossier très rapidement afin de mobiliser le maximum de fonds. Faute de quoi, il y aura à s'interroger sur la programmation des travaux dans le temps et sur les incidences financières.

AXIONE

Monsieur DESGRANGES informe le conseil municipal de l'avancée du déploiement de la fibre optique sur la commune. La première phase concernera la partie sud de la commune et la seconde phase, la partie nord. Dans un premier temps, un repérage des prises et une vérification de celles-ci a été effectuée avec Loïc SAPIN. Plusieurs anomalies ont été constatées et transmises à AXIONE.

Une partie sera enfouie, à savoir le Bourg et les Grands villages. Le reste se fera en aérien. Pour ce faire AXIONE doit procéder à la plantation de nouveaux poteaux sur certaines zones, qu'il conviendra de vérifier. C'est dans ce cadre que Monsieur DESGRANGES propose une réunion de travail mardi 5 octobre à la suite du traçage de la halle sur la Place du Marché, soit 18h00. L'Assemblée approuve cette proposition. Les conseillers disponibles se rendront à la réunion.

POINTS SUR LES TRAVAUX

Escalier salle des expositions :

Monsieur CHEFDEVILLE rappelle au conseil municipal les problèmes d'humidité rencontrés sur les fenêtres donnant dans la descente de la cave de la salle de l'Ancienne Cantine. Ces fenêtres qui étaient totalement pourries ont été retirées et des barreaux posés dans l'attente de pose de nouvelles menuiseries. Toutefois, une réflexion a été engagée sur la provenance de cette eau. Il semblerait que celle-ci provienne du mur de l'escalier. En effet les marches d'escalier ont été déjointées ainsi que la « couvertine » en pierres. Suite aux conseils de l'entreprise AYMARD, le mur a été bâché afin de savoir si la dégradation des joints de la « couvertine » est à l'origine de l'infiltration d'eau. Après plusieurs jours de pose, il semble que le problème soit les joints.

Monsieur CHEFDEVILLE explique qu'il serait nécessaire de décrépiter le mur de l'escalier pour le reprendre. Cela permettra une meilleure respiration du mur et une meilleure étanchéité de celui-ci. Toutefois, ce chantier nécessite un temps clément. C'est pourquoi, le mur restera bâché pendant la période hivernale, les fenêtres fermées provisoirement. Les travaux reprendront au printemps.

Pigeonnier :

Monsieur CHEFDEVILLE explique au conseil municipal qu'après plusieurs prises de contact avec l'entreprise GEAX et l'entreprise ROUSSY-AUVERGNE, les travaux de la toiture-terrasse devraient commencer fin octobre – début novembre.

DEVIS

Outillage :

Monsieur DESGRANGES présente au conseil municipal des devis de matériel d'élagage émanant de l'entreprise FAUCHER et de l'entreprise DUMONTAUX :

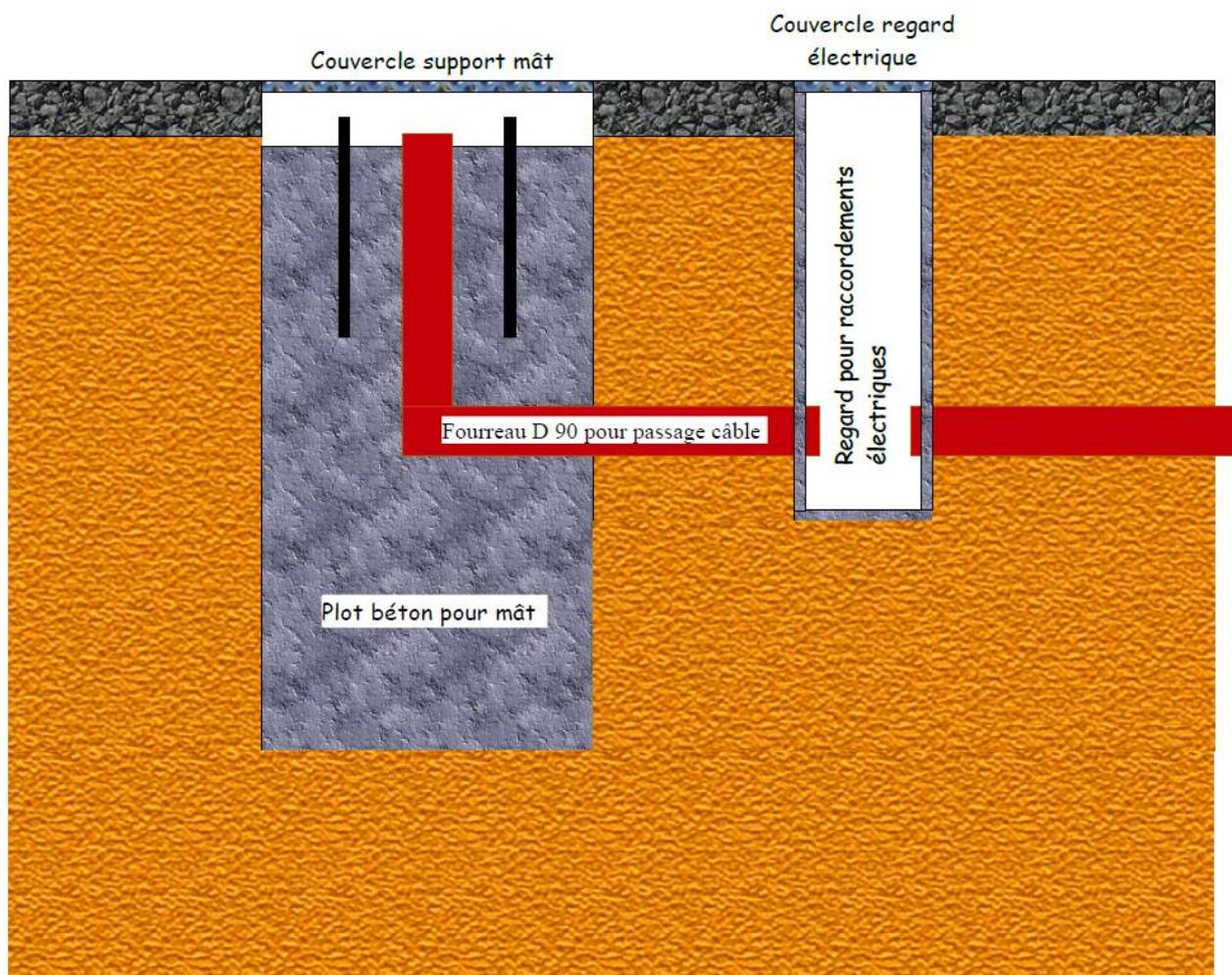
COMPARATIF OUTILLAGE

	PRIX TTC		
	DEBROUSSILLEUSE	TAILLE-HAIES / ELAGUEUSE	TOTAL
DUMONTAUX	1 294,00 €	749,00 €	2 043,00 €
ETS FAUCHER	1 092,00 €	924,00 €	2 016,00 €

	PRIX TTC
	SECATEUR
DUMONTAUX	395,00 €

Au vu du peu de différence tarifaire et de la disponibilité immédiate chez l'entreprise DUMONTAUX, il est proposé de valider ces devis. Le conseil municipal approuve ces devis. Madame le Maire demande à Monsieur DESGRANGES de négocier ces devis.

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal d'une demande de l'association de pétanque pour la mise en place d'un éclairage. En effet, cet été une compétition tardive s'est terminée dans le noir. Il présente un devis de l'entreprise DELEGLISE ainsi qu'un schéma d'implantation :



Monsieur CHEFDEVILLE explique que le poteau est amovible afin de permettre la mise en place de structures tels des chapiteaux. Monsieur DESGRANGES propose à l'Assemblée une participation financière de l'APSC. Etant donné que cet éclairage sera utile pour l'organisation d'autres manifestations, après discussions, le conseil municipal décide de prendre en charge la totalité du devis et valide celui-ci. Madame le Maire explique qu'elle reprendra contact avec l'entreprise DELEGLISE pour négocier le devis.

Photocopieur :

Le contrat du photocopieur étant arrivé à terme, il est nécessaire de remplacer celui-ci. Après étude, il s'avère qu'il est plus avantageux financièrement de faire l'acquisition du copieur plutôt que de souscrire un leasing, le bien étant amorti en moins de deux ans. Plusieurs fournisseurs ont été consultés pour des devis. Le devis le plus intéressant est celui de l'entreprise Bureau-Gestion située à Montluçon. Le coût du copieur s'élève à 2 653 € HT contre 820 € HT de loyer trimestriel actuellement. Concernant la maintenance, qui comprend les dépannages et la fourniture de toner, celle-ci s'élève à 3 € HT/mois ; le coût des copies noir et blanc est de 0.0040 € HT la copie contre 0.00828 € HT actuellement ; et le coût des copies couleur est de 0.04 € HT contre 0.09474 € HT actuellement.

L'Assemblée valide ce devis.

DESGRANGES se retrouveront demain leur installation indiquant ainsi la participation de la commune à cette opération.

Syndicat Collège de Crocq :

Madame VIALTAIX informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération pour la dissolution du syndicat du collège suite à la réunion du mois d'août.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations n° 2020/49 et 2021/41.

Le syndicat de transport du collège de Crocq n'ayant pas signé la convention de partenariat avec la Région, seule cette dernière s'emploie désormais à réaliser les circuits de transports scolaires pour le collège de Crocq et ce depuis l'année scolaire 2019-2020.

La dissolution du Syndicat a été décidée en conseil syndical lors de la réunion du 11 Août 2021, puisque n'ayant plus de vocation à préparer les circuits de transports scolaires du collège de Crocq, n'a pu lieu d'être. Reste à savoir si celui-ci continue à travailler pour préparer les circuits de transports scolaires pour l'école élémentaire et maternelle de Crocq.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- De d'accepter la dissolution du syndicat du collège de Crocq,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents afférents à cette affaire.
- De transmettre cette délibération, après retour de la Sous-Préfecture, au syndicat du collège de Crocq, à la trésorerie d'Aubusson ainsi qu'aux communes membres du syndicat.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier le mode de fonctionnement des réunions du conseil municipal. Un premier temps de 20h30 à 21h30 serait consacré aux délibérations et affaires courantes, et un second temps de 21h30 à 23h00 consacré à une thématique, définie avant la séance. Madame le Maire a déjà pensé à plusieurs thèmes : le patrimoine, les espaces commercial et culturel, la vie locale et associative. Cela permettrait d'avancer plus sur des dossiers complexes avec des échanges constructifs. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Newsletter :

Madame LABAS demande aux conseillers des idées d'articles pour la prochaine newsletter. Elle souhaite que celle-ci soit réalisée plus en amont du 1^{er} de chaque mois.

Monsieur DESGRANGES donne déjà des thèmes : la fibre, l'assainissement, columbarium.

Marché :

Madame LABAS informe le conseil municipal de la venue une semaine sur deux de plus en plus de producteurs. Elle pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de revoir la périodicité du marché, à savoir une semaine sur deux. Madame le Maire propose que la commission se réunisse et fasse part de son avis lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23h40.